

Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour les opérations d'un montant égal ou supérieur à 210 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

Ces avenants concernent les opérations suivantes :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Nettoyage des locaux des bâtiments communaux, secteurs culturel et scolaire Nettoyage des locaux Maison des Associations 14 rue Violet	ATN 25000 BESANÇON	84 071,62 € HT Avenant n° 1 : + 3 020 € HT Avenant n° 2 : - 3 946,20 € HT	6 864 € HT	23/2/2007
Prés de Vaux, avenue de Chardonnet et Chemin Fourchu Assainissement et eau potable Dérogation à la coupe type de fouille en tranchée pour prendre en compte des difficultés de terrassement (éboulement de terrain dû à la présence d'un réseau existant dans l'emprise de la fouille)	EUROVIA 25770 FRANOIS	417 687 € HT	20 685 € HT	/
PRU de Planoise Dévoisement des réseaux Pôle d'animation Marché n° 2005.020 Avenant n° 4 Prise en considération partielle d'un mémoire en réclamation adressé à la Ville par l'Entreprise SFCE	Groupement SFCE -ELYO 25320 CHEMAUDIN	199 784,06 € TTC Avenant n° 2 : 9 774,96 € TTC Avenants 1 et 3 sans incidence financière	31 418,62 € TTC	09/02/2007
Parc de stationnement couvert Cassin - Amélioration de la sécurité	RIVA 25000 BESANÇON	134 338,86 € TTC	+ 9 785,38 € TTC	23.01.2007
Parc de stationnement couvert Cassin - Amélioration de la sécurité	VERDET 25000 BESANÇON	84 807,16 € TTC	+ 7 449,27 € TTC	23.01.2007
Parc de stationnement couvert Cassin - Amélioration de la sécurité	CEGELEC 25000 BESANÇON	316 724,96 € TTC	+ 10 430,63 € TTC	
Maison des Associations Lot 7 (peinture) Avenant n° 2	ECO PEINTURE 25220 CHALEZEULE	120 062,02 € TTC Avenant n° 1 : 1 537,86 € TTC	+ 996,30 € TTC	
Maison des Associations Lot 8 (électricité) Avenant n° 1	SODEL 25720 AVANNE	114 511,02 € TTC	+ 3 669,32 € TTC	

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces avenants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.